

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	C	C		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	L	C		
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	C	C		
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	C	C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	07/03/2013	N/A	N/A	C	P/C	Utilisation des filets dérivants interdite dans la ZEE des Maldives. Les données de captures des LL indiquent des opérations hors de la ZEE (signalé le 27/11/2012).	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/A	N/A	C	N/C	Aucune information fournie. Les données de captures des LL indiquent des opérations hors de la ZEE (signalé le 27/11/2012).	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	C	C		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations obligatoires non fournies.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO et ALB.	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		ALB en 2007							
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	C	C	C		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	C	C	C		
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne délivre pas de licence de pêche à des navires étrangers et n'a pas d'accord d'accès.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A				
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	N/C	C	P/C	Un programme pilote de SSN, obligatoire pour les palangriers, s'est achevé en 2012.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	07/03/2013	N/A	N/A	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. Les données de captures des LL indiquent des opérations hors de la ZEE (signalé le 27/11/2012).	
5. Statistiques obligatoires									
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	L	C		
		• Pêcheries de surface	30/06	L	C	L	C		
		• LL	Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte palangrière active en 2011.
Finales			30/12	N/A	N/A	N/A	N/A		
Prises et effort									
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	L	P/C	L	C		
		• Pêcheries de surface	30/06	L	P/C	L	P/C	Grands canneurs pas selon les zones CTOI.	
		• LL	Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte palangrière active en 2011.
			Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A	
Fréquences de tailles									
5.3.	• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	L	C			
	• Pêcheries de surface	30/06	L	P/C	L	P/C	Moins d'un poisson par tonne de captures.		
	• LL	Provisoires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte palangrière active en 2011.	
		Finales	30/12	N/A	N/A	N/A	N/A		
5.4.	Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire..	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A	Interdiction de captures des requins dans les pêcheries maldiviennes (depuis le 15 mars 2010).	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Toutes les espèces de requins sont protégées aux Maldives par la Loi sur la pêche 5/87.	
6.3.		Rapport sur les tortues marines ²	07/03/2013	C	C	C	C		
6.4.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	C	C	Les palangriers doivent avoir à bord des coupe-fils et des dégorgeoirs, au titre du « Règlement sur la pêche et l'exportation des grands albacores ».	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs..	
6.6.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	07/03/2013	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
6.7.	Rés. 10/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	C	P/C	le « Règlement sur la pêche et l'exportation des grands albacore » liste 6 mesures de réduction, une seule est obligatoire.	
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN. activités de pêche.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Transbordements									
8.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Les transbordements en mer de sont pas autorisés dans la ZEE des Maldives. Les palangriers doivent débarquer toutes leurs captures dans un port national.	
8.2.	Rés. 12/05	Rapport sur les transbordements au port ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/A	N/A		
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A		
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Le mécanisme d'observation n'a pas encore été mis en place du fait de contraintes budgétaires. La formation	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C	des observateurs est en cours. L'accueil des observateurs à bord des palangriers est obligatoire.	
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	07/03/2013	C	C	C	C		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun mécanisme d'observation.	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de BET.	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel ²	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations obligatoires non fournies.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations obligatoires non fournies.	
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun mécanisme d'inspection au port n'est actuellement en place. Cela n'est pas une haute priorité pour les Maldives car les navires étrangers ne débarquent pas leurs captures aux Maldives.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/A	N/A		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/A	N/A		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/A	N/A		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/A	N/A		
11.6.	Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011			N/A	N/A			

Commentaires sur le niveau d'application par les Maldives des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par les Maldives des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9^e session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis aux Maldives par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

Le CdA RECONNAÎT le travail important que les Maldives ont entrepris pour répondre aux préoccupations soulevées par CdA08 en 2011, ainsi que les difficultés que les Maldives continuent de rencontrer pour pleinement mettre en œuvre un certain nombre de MCG adoptées par la Commission, y compris :
• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : Notant les progrès que les Maldives ont accomplis au cours de la dernière année dans la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que les Maldives ne sont pas entièrement conformes aux obligations de déclaration de données de la CTOI, notamment pour les prises et effort et les données de fréquences de tailles. Le CdA ENCOURAGE les Maldives à apporter de nouvelles améliorations dans la déclaration des données selon les standards de la CTOI durant l'année à venir.
• Résolution 11/04 (mécanisme régional d'observation) : Notant que les Maldives ont commencé leurs activités en vue de mettre en œuvre un programme d'observation conformément à cette résolution, le CdA ENCOURAGE les Maldives à continuer à progresser vers la mise en œuvre durant la période d'intersession.
• Résolution 10/11 (mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée) : Notant que les Maldives n'ont pas fourni la liste des ports désignés, le nom de l'autorité compétente et les périodes de notification, le CdA EXHORTE les Maldives à communiquer ces informations dans les plus brefs délais.
• Résolution 09/02 (Plans de développement des flottes) : Notant que les Maldives n'ont pas présenté au Secrétariat leur liste des navires actifs pour 2006 pêchant les thons tropicaux, le CdA EXHORTE les Maldives à soumettre les informations requises dès que possible.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue des Maldives.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par les Maldives des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2013 des Maldives, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

• N'a pas déclaré la liste des navires pêchant les thons tropicaux durant l'année 2006, comme requis par la résolution 12/11.
• N'a pas mis en place un programme d'observateurs, comme exigé par la résolution 11/04.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la comparaison des exportations et des importations et n'a pas fourni les informations sur les institutions et les personnes autorisées à valider les documents statistiques sur le patudo, comme exigé par la résolution 01/06.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur l'avancement et la mise en place du SSN, comme exigé par la résolution 06/03.